

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)**

- 11-18351 / 112395  
Securiton SA, 1205 Genève  
service de piquet  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
74 H  
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 11-17882 / 109418  
Beckman Coulter Eurocenter S.A., 1260 Nyon  
département informatique: gestion IT, travaux divers (maintenance, mise à jour, migration informatique) sur les applications et équipements IT de Beckman Coulter Eurocenter.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
13 H, 5 F  
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement)
- 11-17883 / 109418  
Beckman Coulter Eurocenter S.A., 1260 Nyon  
services clients (dpt informatique Opération): suivis des commandes de réactifs, résolutions des problèmes en rapport, gestion des processus IT pour la production.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
50 H, 80 F  
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

3 mai 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail